

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201015-11-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	41	41 + 4 pouvoirs

Date de convocation
09 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire à la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de **TROGRILIC LAURENT**, président.

Présents : **Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRILIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.**

Représentés : **Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Aurélie MACAIGNE par Pascal BARTOSIK, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE.**

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance

Objet : Acquisition d'une solution de covoiturage dédiée aux déplacements domicile travail des salariés du Bassin de Pompey – Validation du plan de financement dans le cadre de la demande subvention FEADER

N° de délibération : 11

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	45	45	0	0	0

Rapporteur : M. DETHOU

L'Union Européenne s'engage à participer au développement de la mobilité dont l'enjeu essentiel est d'améliorer la qualité de vie des habitants des territoires ruraux, renforcer l'attractivité économique et résidentielle, faciliter l'accessibilité aux services et aux zones d'emplois, et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) concrétise cet engagement par le soutien des projets inscrits dans une logique de services tournés vers la population et vise à faciliter l'utilisation des transports durables afin de répondre à un besoin grandissant de mobilité alternative, qu'elle soit locale (le bassin de vie) ou inter-régionale.

Ainsi, au titre du dispositif de lancement d'appel à projets du PDR Lorraine, la mesure 7.4 B intitulée " Développer des services de transport pour une mobilité durable", soutient les projets innovants visant à améliorer la mobilité des populations rurales pour les déplacements domicile-travail, soit les systèmes de covoiturage et d'auto-partage ainsi que les projets innovants d'aide à la mobilité.

Le Bassin de Pompey a déposé le 23/10/2020 dans une démarche de réactualisation de son Plan de Déplacement Inter-Etablissements (PDIE), et souhaite, aux titres d'employeur et d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, promouvoir le développement et l'utilisation du covoiturage comme solution de mobilité durable via le développement d'une plateforme de covoiturage domicile travail. Cette démarche est menée en partenariat avec les entreprises du territoire.

Dans ce cadre, le Bassin de Pompey a déposé le 15 novembre 2019 une demande de subvention FEADER portant uniquement sur l'investissement, au titre du développement d'une future plateforme de covoiturage territoriale sur la base d'un budget estimatif, le plan de financement définitif restant à définir.

Dans ce contexte, il a été acté qu'en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) et dans le cadre de son développement économique, le Bassin de Pompey financerait le développement et le coût d'usage d'une future plateforme de covoiturage, pour un coût global de 24 475€. Veuillez trouver ci-dessous le détail du plan de financement.

Plan de financement sur 24 mois	
Montant investissement année 1	9 675 € HT
Montant de la licence année 1	7 400 € HT
Montant total année 1	17 075 € HT
Montant de la licence année 2	7 400 € HT
Montant total année 2	7 400 € HT
Montant total sur 2 ans	24 475 € HT

Les entreprises partenaires de la démarche financent directement au prestataire le coût de l'animation de la démarche via différents forfaits. Le coût estimé de l'animation sur 24 mois étant de 9 000 €.

Le montant total du projet investissement et fonctionnement s'élève à 24 475,00 € HT sur 24 mois, l'investissement d'un montant total de 9 675 € pourrait donc faire l'objet d'une subvention européenne, au titre du développement de la plateforme.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter cette subvention pour les montants définis par le plan de financement et à signer les documents afférents.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

VALIDE le plan de financement.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC